

Avis de sortie pour salariés

(à remplir et signer par l'employeur)

No de décompte

Identité

Nom, prénom

No AVS

.....

Rue, NPA, lieu

No tél.

.....

Indications concernant la sortie

Date de la sortie (fin du contrat de travail)

La sortie n'est possible que pour une fin de mois.

Résiliation du contrat par

l'employé(e)

l'employeur

Le salarié est-il entièrement apte au travail?

oui

non

Si non :

Veillez joindre : Le formulaire « Annonce d'incapacité de travail » et les encarts correspondants

Une adaptation par rapport au salaire communiqué est-elle souhaitée?

oui

non

Si aucune adaptation du salaire n'est souhaitée, la PAT-BVG décomptera sur la base du salaire enregistré actuellement.

Si oui, veuillez bien indiquer le salaire brut soumis à l'AVS, y compris le 13^e mois, calculé pour l'année en cours jusqu'à la sortie

CHF

Exceptions: *Si le salaire annuel diminue temporairement pour cause de maladie, d'accident, de chômage, de maternité ou pour des raisons similaires, le salaire assuré antérieur restera valable au moins jusqu'à la durée de l'obligation de continuer à verser le salaire selon l'article 329f CO. Cependant, l'assuré peut exiger la réduction du salaire coordonné.*

L'employeur soussigné confirme l'exactitude et l'intégralité des indications sus-mentionnées et confirme aussi avoir remis au salarié le formulaire „Avis de sortie pour salariés“ (formulaire séparé) et de l'avoir sollicité à retourner ce formulaire à la PAT-BVG par retour du courrier.

Lieu et date

Timbre et signature de l'employeur

.....

.....